

Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse Rapport annuel 2012-2013

*Prendre les droits des enfants au sérieux
au Nouveau-Brunswick
en matière de politiques et de pratique*



Juin 2014

Monsieur Donald J. Forestell
Greffier
Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le quatrième rapport annuel du défenseur des enfants et de la jeunesse conformément au paragraphe 25(1) de la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse, pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon plus profond respect.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Norman J. Bossé', with a stylized flourish at the end.

Norman J. Bossé, c.r.

Table des matières

Mot du défenseur	3
Rapport annuel 2012-2013	5
<i>Prendre les droits des enfants au sérieux au Nouveau-Brunswick en matière de politique et de pratique..</i>	<i>5</i>
Notre Vision	5
Notre Mission.....	5
Notre Mandat	5
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.....	6
Notre équipe	6
Bilan financier	6
Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année	7
Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant	7
Demandes de défense relatives à un ministère ou un organisme du gouvernement.....	7
Aller à la rencontre des jeunes : aider les jeunes à se faire mieux entendre	8
La communication, l'éducation et la sensibilisation	13
De plus en plus de jeunes leaders au Nouveau-Brunswick	13
Les écoles respectueuses des droits d'UNICEF au Nouveau-Brunswick.....	14
Deuxième campagne annuelle de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants.....	16
Une activité de conférences et de dialogue sur les droits de l'enfant	17
Un premier cours d'été international relatif aux droits de l'enfant	18
La police et la GRC : formation relative aux droits de l'enfant et à la LSJPA	20
Journée internationale de la paix	21
Autres activités d'éducation et de sensibilisation	22
Intervention systémique et conseil au gouvernement.....	23
La mise au jeu! Par et pour les enfants : Rapport sur l'état de l'enfance 2012.....	23
Audition au sénat sur la cyberintimidation.....	24
Audiences des jeunes pris en charge	26
Processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick	27
La journée de consultation sur l'autisme.....	28
Autres initiatives relevant de l'intervention systémique et du conseil au gouvernement	30
Conclusion	30

Mot du défenseur

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté le 14 juin 2013 une résolution me nommant au poste de défenseur des enfants et la jeunesse en vertu de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*. Je suis entré en fonction le 1^{er} août 2013.

Mon prédécesseur, Bernard Richard, a démissionné du poste d'ombudsman et de défenseur des enfants et de la jeunesse en 2011. Christian Whalen a assumé de façon intérimaire le rôle de défenseur des enfants et la jeunesse à la suite du départ de M. Richard et pendant la période visée par le présent rapport annuel. Je tiens à remercier personnellement M. Whalen et l'ensemble du personnel du Bureau du défenseur d'avoir géré soigneusement et judicieusement les activités du Bureau pendant cette période.



Pendant la courte période qui s'est écoulée depuis que j'ai assumé le rôle de défenseur, j'ai appris que le personnel de soutien de ce bureau est d'une qualité inégalée. Plus précisément, les délégués qui répondent aux appels et qui règle les problèmes tout en agissant comme défenseurs des enfants et la jeunesse au Nouveau-Brunswick sont absolument essentiels au fonctionnement du Bureau. Parmi ces employés exceptionnels, il y a Annette Bourque, directrice des services cliniques, ainsi que Robert Lafrenière, Mélanie Leblanc et Wendy Cartwright, délégués et gestionnaires de cas qui constituent des rouages essentiels à l'exécution du mandat et des obligations du défenseur. Christian Whalen, défenseur adjoint des enfants et de la jeunesse et conseiller juridique principal, Gavin Kotze, directeur de la défense systémique, Matt DeCoursey, directeur des communications, de l'éducation et la sensibilisation, et Jessica Melanson, notre stagiaire en droit qui sera admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en juin 2014, sont les autres membres importants de notre équipe qui sont nécessaires pour assurer l'exécution des fonctions du défenseur et formuler des conseils au gouvernement concernant les droits des enfants et des jeunes au Nouveau-Brunswick. Finalement, notre coordonnatrice et administratrice de bureau, Juliette Babineau Moore, assure le déroulement efficace et sans heurts des activités du Bureau du défenseur.

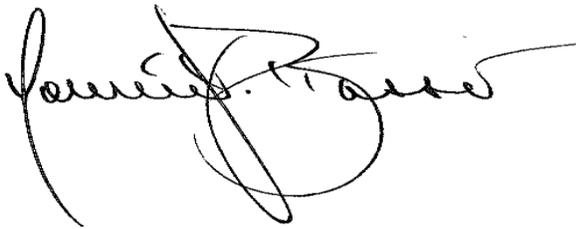
Le présent rapport annuel témoigne clairement des nombreuses initiatives entreprises par le Bureau en vue d'améliorer la vie des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick. L'initiative UNICEF portant sur l'école respectueuse des droits et l'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant qu'utilisent les ministères gouvernementaux ne sont que deux exemples du travail que le Bureau du défenseur des enfants et la jeunesse mène en collaboration avec les ministères gouvernementaux et les établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick. Le présent rapport contient également de nombreux exemples d'activités de défense individuelle des droits menés par le personnel du bureau au cours de la dernière année. Toutes ces initiatives sont menées en période de stricte restriction budgétaire et le travail des employés va au-delà des attentes normales associées aux postes comme les leurs. Malgré les nombreuses contraintes budgétaires et la demande importante à laquelle doit répondre le personnel en raison des nombreux appels, des examens systémiques et des enquêtes, le

travail et les efforts requis pour effectuer les tâches nécessaires sont entrepris avec professionnalisme compte tenu des exigences de la situation.

J'assume le rôle de défenseur avec fierté et humilité et je souhaite souligner le soutien inconditionnel qui m'est offert par le personnel du Bureau ainsi que par les membres de ma famille, notamment ma conjointe, Moira, mes quatre filles Geneviève, Rebecca, Juliette et Emily, ainsi que mes dix petits-enfants. Je ferai appel à mon expérience professionnelle et personnelle pour m'acquitter des fonctions et des obligations du défenseur des enfants et de la jeunesse au cours des années à venir et je ferai tout mon possible pour maintenir les normes élevées fixées par mon prédécesseur. Le travail du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse est sans aucun doute un complément nécessaire aux services et aux programmes que le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre à nos enfants et à nos jeunes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Norman J. Bossé". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Norman J. Bossé, c.r.

Rapport annuel 2012-2013

Prendre les droits des enfants au sérieux au Nouveau-Brunswick en matière de politiques et de pratique

Notre Vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens actifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où les enfants passent avant tout et où leurs droits et leur intérêt sont défendus. En clair, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes et qu'il peut améliorer la vie et le bien-être de tous les enfants et des jeunes.

Notre Mission

Le Défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement, soutient les droits des enfants et des jeunes et défend leur intérêt afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Notre Mandat

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Adresse postale:

P.O. Box 6000
548 York Street
Fredericton, NB
E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2789

Sans-Frais : 1-888-465-1100

Faxe : (506) 453-5599

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca



Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Notre équipe

Tess Allen†*	Stagiaire en communications
Juliette Babineau Moore	Adjointe administrative
Andrea Barcenast*	Stagiaire en communications
Erin Barton*	Réceptionniste
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Wendy Cartwright†	Déleguée
Mathieu Couturier	Délégué
Hannah Davies†*	Stagiaire en éducation et sensibilisation
Matt DeCoursey	Coordonnateur de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze	Coordonnateur de la recherche systémique
Robert Lafrenière	Délégué
Melanie Leblanc	Déleguée
Jessica Melanson*	Étudiante en droit
Denise Veil†*	Réceptionniste
Christian Whalen	Défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim
Marcelle Woods†	Déleguée



† Partie de l'année

*Temps partiel

Bilan financier

Le bilan financier sommaire du BDEF pour l'année 2012-2013 est comme suit :

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	639 100.00	664 186.40
Autres services	174 600.00	146 807.82
Fournitures et approvisionnements	15 250.00	6 697.49
Biens et matériel	13 050.00	13 742.67
Contributions et subventions	-	17 000.00
Service de la dette et autre	-	-
Total	842 000.00	814 434.38

Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année

Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant

Au fur et à mesure que les jeunes, les parents, les professionnels et le personnel des agences œuvrant auprès des enfants et des jeunes deviennent plus familiers avec le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, les demandes pour la défense des droits de l'enfant adressées à notre bureau croient.

L'année 2012-2013 a été particulièrement marquante pour l'équipe qui s'occupe des requêtes individuelles au bureau du défenseur. Le nombre croissant de requêtes porté à l'attention du bureau depuis quelques années, le manque de ressources humaines pour répondre à cette demande, la position intérimaire du Défenseur des enfants et de la jeunesse et la complexité des dossiers qui nécessitent des investissements de temps et de

ressources croissants pour trouver des solutions ont tous été source de défis importants pour les délégués.

Pendant l'année 2012-2013, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a reçu **554 demandes de défense des droits de l'enfant** comparativement à 497 l'année précédente, une augmentation de 11%. Les délégués affectés aux dossiers individuels ont répondu à 98 demandes d'information de la part de clients et ont mené 456 révisions de dossiers. De ce nombre, 109 dossiers étaient toujours actifs au 31 mars 2013. Notons aussi que 41 demandes ont été jugées hors de la compétence du Défenseur des enfants et de la jeunesse et dirigées vers les bureaux appropriés.

Demandes de défense relatives à un ministère ou un organisme du gouvernement

Comme pour toutes les années précédentes, le Ministère du Développement social détient toujours la première place quant au plus grand nombre de demandes de défense par rapport à des enfants ou des jeunes qu'a reçu le bureau (213 du nombre total de plaintes reçues). Ce chiffre représente une très légère diminution comparativement à l'année 2011-2012 (220 dossiers), mais peut s'expliquer par le transfert des programmes de la petite enfance au Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance. La grande majorité des demandes de défense sont associées au programme de protection de l'enfance. Le désaccord avec les décisions administratives, les bénéfices refusés ou sous enquête comptent parmi les autres plaintes les plus fréquentes qui relèvent de ce Ministère, mais sont beaucoup moins nombreuses. Du côté des Premières Nations, 19 des 23 demandes adressées à notre

bureau touchaient également au service de protection de l'enfance.

Le bureau a reçu 94 demandes de défense de jeunes, de parents et de tierces personnes qui n'étaient pas satisfaits des services reçus du Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance. Cette légère augmentation pourrait être attribuable au fait que les programmes et services liés à la petite enfance aient été transférés du Ministère du Développement social au Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance. Le plus grand nombre de demandes de défense rattachées à ce ministère touchait aux services et programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux, des cas d'intimidation, le placement scolaire, l'expulsion de l'école, les demandes de scolarisation à la maison et les plaintes contre le personnel.

On constate cette année une diminution du nombre de demandes de défense concernant le Ministère de la Sécurité publique (51 demandes comparativement à 83 demandes l'année précédente). Ce chiffre peut s'expliquer par un nombre moins grand de visites par des délégués du bureau au Centre pour Jeunes (11 visites sur place comparé à 19 en 2011-2012) étant donné le manque de ressources humaines au sein de l'équipe et la décision de se rendre aussi dans d'autres milieux. Un tiers des demandes de défense sont liées aux décisions et procédures de la Cour, les services de santé mentale en milieu carcéral, les plaintes contre le personnel et les procédures administratives. La nourriture, la discipline, l'obtention de privilèges, les soins médicaux et les programmes liés à la réintégration comptent pour un autre tiers. Finalement, 33% des demandes de défense rattachées à ce ministère sont dans la catégorie autre. Il nous faudra réviser nos catégories afin de mieux cerner les demandes de services faites à notre bureau.

Du côté du Ministère de la Santé, nous notons le même nombre de demandes de services de défense que l'année dernière. Le Défenseur des enfants et de la jeunesse continue de vérifier la

situation de chaque jeune personne qui est admise à l'unité de psychiatrie légale au Centre Hospitalier Restigouche. On s'assure qu'un plan de réintégration communautaire est initié le plus tôt possible pour permettre à la jeune personne de retourner dans sa communauté dès que la Commission d'examen en Santé mentale détermine qu'elle ne pose plus un danger pour le public et qu'elle a reçu les traitements nécessaires à sa condition afin de diminuer les risques de récidives ou les risques pour la société. Des 52 demandes de défense des droits liées au Ministère de la Santé, 25 dossiers sont liés à des jeunes admis pour des évaluations psycho-légales ou une réadmission au Centre Hospitalier Restigouche ou encore au Centre Pierre Caissie. Les autres requêtes touchent à la difficulté des enfants et/ou adolescents d'obtenir des services en santé mentale, des traitements médicaux au sein du réseau de santé ou des services relevant du programme réservé aux enfants avec besoins spéciaux au sein de ce ministère.

Le Bureau a aussi reçu 11 requêtes relatives au Ministère de la Justice et des consommateurs et quatre demandes de défense qui portaient sur les municipalités.

Aller à la rencontre des jeunes : aider les jeunes à se faire mieux entendre

Afin de joindre un plus grand nombre de jeunes vulnérables ayant besoin d'aide pour la défense de leurs droits, la directrice clinique ainsi que les délégués assignés aux dossiers individuels tentent de rencontrer de plus en plus de jeunes dans les institutions de la province et dans les centres résidentiels. Au cours de l'année 2012-2013, 11 visites ont été effectuées au Centre pour Jeunes de la province, cinq visites au Centre Hospitalier Restigouche (chaque visite est d'une durée de deux jours), trois visites au Centre Pierre Caissie, cinq visites à des jeunes en milieu hospitalier et 10 visites dans des foyers de groupe. Les jeunes accueillent favorablement les représentants du défenseur lors de ces visites et profitent de ces

opportunités pour discuter. Nous avons remarqué qu'il leur est plus facile de communiquer avec notre bureau à la suite de ces rencontres.

Au commencement de ce nouvel exercice, tous les membres du personnel de notre bureau ont participé à deux jours de formation dispensée par UNICEF Canada sur la façon d'utiliser la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies dans leur mission quotidienne. Bon nombre des dossiers que nous traitons chaque jour soulèvent d'importantes questions relatives aux droits de l'enfant. Notre attention et celle des départements s'est longtemps attardée à l'analyse des besoins étant donné la

vulnérabilité de l'enfant. Dorénavant, nous travaillons avec le gouvernement pour répondre aux demandes de service répondant aux revendications d'un enfant ou des enfants, avec respect pour leur droit à l'égalité, à leur dignité humaine en tant que titulaires de droits. Nous passons d'interventions fondées sur les besoins et le bien-être de l'enfant à celles fondées sur leurs droits. Cela commence par la

conscientisation des enfants à leur droit d'être entendu et aidés dans leur démarche en les guidant vers leur autonomie.

Nous vous présentons ci-dessous des exemples de requêtes que des enfants et adolescents ont eux-mêmes adressées au Défenseur des enfants et la jeunesse au cours de l'année 2012-2013 :

Défendre mes droits en tant qu'enfant : *une jeune fille de 14 ans a communiqué avec notre bureau pour faire une demande de protection pour elle et ses jeunes frères et sœurs en raison de problèmes de violence au domicile familial. Le personnel du bureau a fourni à la jeune fille l'information dont elle avait besoin pour faire une demande de services au Ministère du Développement social. La jeune fille a communiqué avec le Ministère, après quoi le délégué a fait un suivi pour s'assurer qu'on s'occupait du dossier sans délai. Le ministère du Développement social a fait enquête et a fourni les services appropriés à la jeune fille et à ses frères et sœurs. La jeune fille s'est sentie plus forte grâce à l'appui et aux conseils reçus de notre bureau.*

Mon droit à un endroit à moi : *un jeune de 17 ans qui avait obtenu une libération inconditionnelle de la Commission de recours de la santé mentale voulait retourner vivre dans sa collectivité. Il a demandé l'aide de notre bureau pour sortir dès que possible de l'établissement de soins intensifs pour adultes et retourner dans la collectivité. Le jeune homme n'avait pas de famille sur qui il pouvait compter. N'ayant pas d'endroit où aller, il a accepté de vivre dans un milieu hospitalier reconnu par le Ministère du Développement social. Un délégué a rencontré le jeune à l'hôpital à maintes reprises durant l'année et a fait valoir ses droits lors de chaque conversation avec les représentants du ministère du Développement social et du ministère de la Santé. Le délégué a continué de défendre le droit du jeune de vivre dans la collectivité, étant donné qu'il n'avait plus besoin de traitements à l'hôpital. Le délégué est intervenu au nom du jeune pour l'aider à retourner aux études, garder le contact avec sa famille et trouver un emploi à temps partiel. Après des réunions qui se sont échelonnées sur plusieurs mois, on a trouvé un endroit pour le jeune. Il est donc retourné dans la collectivité et, avec l'aide de notre bureau, il a réintégré son programme d'études. Il a également des contacts réguliers avec sa famille.*

Mon droit à la dignité humaine et à la protection : *un adolescent qui vivait en centre d'hébergement a été informé qu'il serait expulsé dans les 24 heures. Il n'avait pas d'endroit où aller. Une intervention de notre bureau a permis de prolonger son séjour au centre et de mettre le jeune en contact avec le ministère du Développement social pour qu'il fasse une demande de services de protection de l'enfance.*

Mon droit à l'éducation : *des coûts liés au transport scolaire ont empêché un jeune de se rendre au Centre Alternatif qui lui a été assigné. Ses parents n'avaient pas les moyens financiers pour assurer ses aller-retour. Un délégué assigné à ce dossier a rencontré le jeune et le parent ainsi que les représentants du district scolaire afin de trouver une solution. Le district scolaire a accepté de couvrir les frais de transports. Le jeune a pu compléter son année scolaire et accéder à son niveau d'études secondaires.*

Dans le travail de la défense des droits de l'enfant, il arrive souvent que les délégués participent à des conférences de cas où la jeune personne, les parents ou gardiens ainsi que des agences gouvernementales ou communautaires œuvrant auprès du jeune et de la famille sont présents afin de discuter et tenter de trouver solutions aux différents tout en respectant le principe du meilleur intérêt de la jeune personne. Pendant l'année 2012-2013, les délégués ont participé à plus de **130 de ces rencontres**. À ce nombre, on doit ajouter la

présence des délégués à **15 rencontres des audiences du Comité d'examen de la Santé Mentale** pour des jeunes qui souffrent d'un trouble mental de nature à ne pas engager leur responsabilité criminelle pour l'acte ou l'omission dont ils sont accusé.

Voici des exemples de situations où les délégués assignés ont participé à des conférences de cas en présence de la jeune personne et de son parent ou tuteur légal :

Mon droit à l'éducation et à une sentence appropriée : *un jeune de 17 ans et son parent avaient de la difficulté avec la réintégration du jeune à l'école, malgré le fait que le juge lui avait donné la permission de fréquenter l'école durant son assignation à résidence. Pour régler cette situation, un délégué a rencontré le jeune et son parent, fait part de la demande du jeune et de son droit à l'éducation aux représentants de l'école et du district. Notre bureau a demandé une conférence de cas, à laquelle nous avons assisté pour faire valoir le droit du jeune à l'éducation. On a discuté de moyens concrets d'aider le parent et le jeune pour permettre à ce dernier d'obtenir son diplôme. À la suite de cette discussion, le jeune a reçu davantage d'aide pédagogique et relationnelle. Les problèmes de transport ont été réglés et la communication entre l'école et le parent s'est améliorée. Dans ce nouveau contexte, le stress du jeune et du parent a immédiatement diminué. Dans les semaines qui ont suivi la réunion, le jeune s'est épanoui, a réussi tous les cours du trimestre précédent et a terminé ses études secondaires.*

Moi, 15 ans, vivant avec de l'anxiété. Qui détermine mon meilleur intérêt? *Un jeune de 15 ans vivait dans un foyer de groupe depuis plus d'un an. Il ne fréquentait pas l'école en raison de comportements inappropriés qu'il avait eus dans le passé, mais il recevait des services de tutorat au foyer de groupe. Le jeune, qui avait reçu un diagnostic de trouble du développement, avait des troubles d'anxiété et de THADA. Sa famille a communiqué avec notre bureau pour faciliter son retour à la maison, où il recevrait des services de soutien, étant donné que sa mère avait un emploi de jour et ne pouvait être à la maison avec lui. Un délégué a discuté de la question avec le jeune, qui avait des sentiments mitigés quant à son retour à la maison. C'était ce à quoi il était habitué et l'endroit où il se sentait à l'aise, mais il n'était pas toujours d'accord avec sa mère et, lorsqu'il rentrait au foyer de groupe après les visites de fin de semaine, il était souvent en colère. Le jeune avait beaucoup de difficulté à gérer sa colère et son anxiété. Le délégué l'a encouragé à en parler avec son travailleur social, son psychologue et son psychiatre pour prendre une décision qui servirait son meilleur intérêt. Le jeune voulait également aller à l'école et reprendre sa vie. Le délégué en a parlé avec le personnel de l'école et du district scolaire et a rencontré le jeune pour planifier son retour à l'école, ce qui a ouvert la porte à sa réintégration dans le milieu scolaire. Lorsqu'il a eu 16 ans, le jeune a tout de même décidé de rester sous la garde du système encore un certain temps pour bénéficier de l'appui du ministère du Développement social. Il avait le soutien de ses parents et de tous les professionnels qui l'avaient aidé à prendre cette décision. Le jeune vit maintenant au foyer de groupe, va à l'école et a recours aux services à sa disposition.*

Afin d'examiner différentes politiques et procédures ou discuter d'options possibles avec les agences, les délégués vont assez souvent demander des rencontres avec les gestionnaires et ou dirigeants d'agences gouvernementales. Quoiqu'un très grand nombre de ces

discussions se font au téléphone, il est parfois nécessaire de demander une rencontre en face à face. Voici des exemples de rencontres **en face à face avec les gestionnaires ou dirigeants d'agences publiques.**

Mon droit à la famille et à des règles de conduite sensées : *Un jeune de 16 ans achevait un placement sous garde en milieu ouvert et n'avait pas d'endroit où aller après sa sortie. On a envisagé la possibilité d'envoyer le jeune en maison de transition, étant donné qu'une politique interne non officielle ne permettait pas aux fonctionnaires chargés de son dossier de faire une demande de services de protection une ou deux semaines avant la fin de son placement sous garde en milieu ouvert. La maison de transition n'offrait pas au jeune la structure et le soutien dont il avait besoin, compte tenu du fait qu'il avait reçu un diagnostic de trouble de l'alcoolisation fœtale. On craignait que le jeune se livre à des activités criminelles et se retrouve à nouveau devant les tribunaux. Des rencontres avec le jeune ont permis de constater que celui-ci préférait vivre en milieu familial, avec un moins grand nombre de personnes, et qu'il acceptait de recevoir des services de protection de l'enfance. À la suite de l'intervention de notre bureau, le jeune a été placé en famille d'accueil plutôt que dans une maison de transition. Nous avons également discuté de la politique interne non écrite avec des fonctionnaires du ministère du Développement social. De nouvelles directives ont été données à l'Unité d'accueil et d'évaluation, de même qu'à l'Unité des ressources, pour faire en sorte que les demandes de placement de jeunes en milieu ouvert soient traitées dès qu'il est évident qu'un placement résidentiel sera requis.*

Étant donné le nombre de demandes que doit traiter la petite équipe de délégués assignés aux dossiers individuels, il lui est impossible de rencontrer chaque jeune personne, ses parents ou ses gardiens qui approchent le bureau pour de l'aide dans la défense de leurs droits. Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et que l'horaire le permet, les délégués apprécient beaucoup se déplacer et rencontrer la jeune personne seule ou accompagnée de ses parents ou gardiens dépendamment de son âge. Cette année, 23 rencontres et conférence de cas avec des jeunes en plus des

rencontres déjà mentionnées ci-dessus ont eu lieu afin d'aider les délégués à mieux comprendre la situation de la jeune personne et comment l'accompagner dans la défense de ses droits. Le Défenseur est conscient que pour agir en faveur des enfants et des jeunes et affirmer leur droit d'être entendu, ces rencontres individuelles doivent être beaucoup plus fréquentes et plus systématiques. Cela commande toutefois du personnel et des ressources supplémentaires pour assurer une présence sur le terrain dans toutes les régions de la province.

Concilier mon anxiété avec mon droit à un environnement propice et positif : *une jeune fille de 17 ans souffrait d'anxiété et n'arrivait pas à gérer le stress qu'elle ressentait dans des situations sociales. Sa grande anxiété l'empêchait de fréquenter l'école. Elle était une bonne élève. Elle en était à sa dernière année d'études secondaires, mais avait manqué beaucoup de cours en raison de son anxiété. Elle craignait de ne pas pouvoir terminer ses études. Un délégué l'a rencontrée, et elle lui a expliqué comment elle se sentait et à quel point la situation était difficile pour elle. Le délégué a ensuite examiné différentes solutions avec l'école pour que la jeune fille puisse terminer ses études. Le délégué a ensuite envoyé une lettre à la direction de l'école au sujet du niveau de désarroi émotif ressenti par la jeune fille à l'école. L'école a tenu compte de la situation de la jeune fille et reconnu qu'elle avait besoin d'accommodements. La jeune fille a pu faire ses travaux à la maison et terminer ses études secondaires.*

D'autres exemples de l'action des délégués apparaissent dans ce rapport dans des encadrés pour illustrer les liens étroits entre cette importante tâche de résolution des plaintes, les efforts d'éducation et de sensibilisation et les enquêtes systémiques du bureau. Nous collaborons au quotidien avec nos partenaires au sein du gouvernement et de la société civile. Prendre au sérieux les droits des enfants est la responsabilité de chacun de ces acteurs.

Un jeune de 17 ans était hébergé chez des amis. Le parent d'un de ses amis a téléphoné à notre bureau pour demander des services en son nom. Le jeune n'avait plus de contacts avec sa famille, il était en probation, n'était pas inscrit à l'école et ne pouvait toucher de prestations d'aide sociale du fait qu'il n'avait pas de domicile fixe. Il mangeait et se douchait à l'occasion et consommait des drogues. Notre bureau a contacté tous les ministères du gouvernement qui avaient traité le dossier de ce jeune. Conformément aux conditions de son ordonnance de probation, le jeune devait vivre dans une résidence approuvée par le ministère de la Sécurité publique et fréquenter l'école. Il avait des problèmes liés à un deuil et avait refusé les services de protection. Le ministère du Développement social avait fermé son dossier. Compte tenu de la précarité de sa situation, notre bureau a contacté des agents du ministère de la Sécurité publique et du ministère du Développement social pour déterminer qui serait le mieux en mesure de communiquer avec le jeune pour l'aider à sortir de la rue. Le ministère de la Sécurité publique a pris la responsabilité du dossier, et le ministère du Développement social a réitéré son offre de services au jeune. On a organisé une conférence de cas avec le jeune, son parent et des fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique et du ministère du Développement social. On a passé en revue la situation du jeune avec lui, et on lui a proposé des choix. Le jeune a accepté le placement en foyer d'accueil proposé par le ministère du Développement social. Il est sorti de la rue, fait ses travaux communautaires et est inscrit à l'école.

À même les demandes dirigées vers notre bureau, les délégués sont en mesure d'identifier chaque année des problèmes inquiétants sur

lesquels le bureau devra continuer de se pencher :

- Environ 300 jeunes de 16 à 18 ans qui vivent dans des situations précaires (assistance sociale) alors que la province a révisé la *Loi sur les services à la famille* permettant de desservir ce groupe d'adolescents;
- Un nombre croissant de jeunes sont expulsés du milieu scolaire pour une période indéterminée (jeunes avec comportements difficiles en milieu scolaire et jeunes avec un casier judiciaire);
- Un grand nombre de jeunes sont inscrits à l'École mais ne sont présents que quelques heures, quelques demi-journées, une journée ou quelques jours par semaine (problèmes de comportements, manque de ressources pour les accommoder, et jeunes avec un casier judiciaire);
- Les services insuffisants et inadéquats offerts aux jeunes âgés de huit à 19 ans avec un diagnostic dans le spectre de l'autisme et à leur famille en dehors du milieu scolaire;
- La liste d'attente dans certains centres de santé mentale communautaire;
- La liste d'attente au Centre Stan Cassidy;
- La demande croissante pour la mise sur pied du Centre d'excellence pour enfants avec besoins complexes;
- Le besoin de familles d'accueil thérapeutiques pour desservir des jeunes avec besoins complexes.

La communication, l'éducation et la sensibilisation

En 2012-2013, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse BDEJ a poursuivi ses efforts en matière de sensibilisation et d'éducation et a noué des liens étroits de collaboration avec les ministères et les organisations communautaires. Notre bureau s'est assuré que toute la portée et l'étendue de notre mandat servent l'intérêt de tous les enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick. Parmi nos différentes activités de l'année, voici quelques-unes des plus importantes.

De plus en plus de jeunes leaders au Nouveau-Brunswick

Le 30 avril 2012, trois écoles primaires de la région de Fredericton ont rendu hommage à leurs « jeunes leaders » en lançant un essai pilote du programme éponyme.

Suite au succès du Programme de jeunes leaders à l'école Park Street en 2011, les enseignants des écoles Connaught Street, Barker's Point et Wulastukw Elementary School, de la Première Nation de Kingsclear, ont accueilli dans leur école respective le défenseur et lieutenant-gouverneur, Graydon Nicholas, ainsi que le fondateur du Programme de jeunes leaders, Jon Crossland.

Le Programme de jeunes leaders met au défi les élèves de la maternelle à la cinquième année d'assumer des initiatives de leadership et de développement personnel qui améliorent leur qualité de vie et le bien-être de leur famille, de leurs amis et de leur collectivité. Le programme met l'accent sur cinq domaines de développement : services communautaires, activités physiques et récréatives, acquisition de compétences, participation scolaire et développement des qualités de leadership.



Pour souligner la Journée internationale de l'enfant, le 1er juin, les jeunes leaders de la troisième à la cinquième année des quatre écoles ont participé à une journée de loisirs et de développement personnel en plein air avec le personnel du parc provincial Mactaquac. Les jeunes leaders de la maternelle à la deuxième année se sont quant à eux réunis au parc O'Dell, le 6 juin, pour une matinée d'activités amusantes en groupe. Ces deux activités ont eu lieu tout juste



avant et tout juste après la Semaine de la sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick; elles ont donc été l'occasion de rappeler aux éducateurs, aux familles et à la communauté que tous les enfants ont le droit de jouir pleinement de leur environnement tout en prenant part à des jeux et à des activités récréatives.

Pour couronner la fin de l'année scolaire, le lieutenant-gouverneur a accueilli tous les jeunes leaders des quatre écoles dans le cadre d'une cérémonie spéciale de reconnaissance tenue à l'ancienne Résidence du gouverneur, au cours de laquelle le défenseur a félicité en personne les quelques centaines de jeunes leaders qui se sont vu décerner un certificat.

Le défenseur était ravi d'apprendre que les écoles Connaught Street et Park Street ont décidé d'offrir à nouveau le programme à la rentrée scolaire de septembre. Les enseignants de toute la région et de partout au Nouveau-Brunswick continuent de renforcer les aptitudes de leadership de nos jeunes citoyens.



« Même nos élèves de la maternelle peuvent faire preuve de compassion et d'empathie envers les autres. Il s'agit là d'une forme de leadership qui mérite d'être célébrée. » [traduction] – Jon Crossland, fondateur du Programme de jeunes leaders

Les écoles respectueuses des droits d'UNICEF au Nouveau-Brunswick

Les 1^{er} et 2 mai 2012, le personnel du bureau du défenseur et les enseignants de Fredericton et de Moncton ont pris part à un atelier de formation de deux jours pour devenir des formateurs et facilitateurs certifiés de l'initiative Écoles respectueuses des droits (ERD) d'UNICEF Canada.

L'initiative ERD s'appuie sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies afin de bâtir une culture inclusive et respectueuse au sein des écoles. Les élèves, le personnel et les parents apprennent que les droits de l'enfant sont les principes directeurs de l'établissement et qu'un ensemble de valeurs communes créent un sens de collectivité au sein de l'école. Elles deviennent le prisme par lequel les élèves, les enseignants, les dirigeants de l'école et les parents prennent des décisions, adoptent des comportements et participent à la vie scolaire.

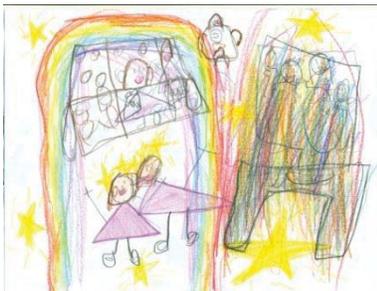
Pendant l'après-midi de la deuxième journée de l'atelier, la représentante d'UNICEF, Hélène Moïse, a fait une présentation d'introduction à tout le personnel de l'école Park Street Elementary School de Fredericton. Au cours de conversations antérieures avec le défenseur, la direction de l'école Park Street avait exprimé sa volonté de prendre part à l'initiative. La présentation a marqué le début du parcours de l'école Park Street en vue de devenir la première ERD du Canada atlantique.

À partir de septembre 2013, le coordonnateur de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du bureau du défenseur en collaboration avec un enseignant retraité de la région de Fredericton ont entamé le processus de formation des élèves, des parents et du personnel de l'école Park Street. Ils ont offert des ateliers sur les quatre piliers de l'initiative ERD : les droits de la personne et de l'enfant, l'enseignement et l'apprentissage, la participation de l'élève et l'engagement de la jeunesse et le leadership et la gouvernance des ERD. En mars 2013, le personnel de l'école Park Street avait suivi toutes les formations requises et les élèves avaient participé à plusieurs groupes de discussion et ateliers visant à les faire participer à la transition vers une ERD.



unicef.ca/fr/article/personnel-enseignant

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013 et au cours de l'automne, le bureau du défenseur continuera de travailler avec l'équipe de leadership responsable de l'initiative ERD à l'école Park Street en vue d'élaborer et de mettre en place un plan d'action et de préparer le lancement officiel de l'initiative ERD conjointement avec les événements de la Journée internationale de la paix du 21 septembre.



Le défenseur s'est affairé à mobiliser de nombreux autres champions du secteur de l'éducation pour faire la promotion du programme ERD tout au long de l'année scolaire 2012-2013. En février, la représentante d'UNICEF, Paula Gallo, et le défenseur ont organisé un exercice de formation de deux jours à Moncton auquel ont assisté plus de 30 enseignants du district scolaire Anglophone Southeast. Le défenseur a également réuni les leaders des districts francophones et du Secteur francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la

petite enfance pour un atelier de formation de deux jours sur l'initiative.

Le défenseur prévoit qu'avant la fin du prochain exercice financier, le Nouveau-Brunswick sera doté de nombreuses ERD autant dans les communautés anglophones que francophones.

Répercussions de l'enseignement respectueux des droits

Quand les principes et les valeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant font l'objet d'une application cohérente au sein de la culture scolaire et de la démarche d'apprentissage, les enfants et la communauté scolaire dans son ensemble en tirent profit. – UNICEF Canada

Des études effectuées dans des écoles qui ont adopté l'approche ERD montrent des résultats constants en matière :

- *d'amélioration de l'estime de soi et du mieux-être;*
- *de compréhension accrue des responsabilités morales;*
- *d'adoption de relations et de comportements sains (réduction de l'intimidation et des comportements perturbateurs);*
- *de participation accrue des élèves au processus de prise de décisions;*
- *de meilleures aptitudes à la résolution de conflit;*
- *de soutien accru envers la justice sociale. [traduction]*

<http://erdcanada.wordpress.com/>

Deuxième campagne annuelle de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants

Des rassemblements éclair aux journées en tenue élégante, en passant par les visionnements de film et les spectacles d'artiste amateur, les activités de la deuxième campagne de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants – et la première semaine de ce genre à l'échelle nationale – ont mobilisé le gouvernement, les organisations communautaires, les enfants et les familles afin de célébrer les droits des enfants.

Dans la lignée de la publication de son rapport sur l'état de l'enfance, et tirant parti de la réussite de la première semaine en 2011, le défenseur s'est associé aux défenseurs des enfants et de la jeunesse de partout au Canada, ainsi qu'à des organismes de services à la jeunesse, comme Equitas, Right To Play, YMCA Canada et UNICEF Canada, pour mettre en place une campagne nationale sous le thème *Par et pour les enfants*, fondée sur l'interrelation entre l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui énonce le droit de jouer, et l'article 19, qui énonce le droit d'être protégé contre toute forme de préjudice.

Les activités vedettes de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick ont été la demi-finale et la finale de la bataille des arts, qui ont eu lieu à Fredericton les 17 et 23 novembre. Les organisateurs de la bataille ont encouragé les jeunes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse à s'exprimer par les arts dans une optique de sensibilisation aux droits des enfants. Parmi les 20 compétiteurs en course pour le grand prix à la demi-finale, les dix meilleurs ont eu l'occasion de s'affronter à la finale, tenue au Playhouse de Fredericton. Devant des centaines de spectateurs, Myriam Arseneau de Bathurst a remporté le grand prix grâce à sa performance musicale exceptionnelle.



Parmi les autres activités de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants, mentionnons une présentation de Youth Quest Central au bureau de Moncton, un rassemblement éclair spécial de 30 élèves de l'école George Street Middle School au centre commercial Regent de Fredericton, le visionnement du film *Rebelle* au cinéma Empire Theatres de Dieppe, et une conférence du bureau du défenseur à la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Le 21 novembre, le défenseur a organisé une journée de réflexion à Saint John à laquelle ont participé 30 organismes de services à la jeunesse; l'objectif était d'envisager la formation d'une association collaborative entre eux afin de faire progresser la question des droits des enfants dans la province. La journée s'est soldée par un consensus selon lequel le Nouveau-Brunswick doit former rapidement un réseau général appelé Champions pour les enfants afin d'établir des liens entre les différents acteurs et organismes.

Le 22 novembre, le Collectif pour la santé des enfants et de l'environnement du Nouveau-Brunswick a organisé un atelier à New Maryland. Dans le cadre de cet atelier, les membres de la communauté ont reçu de l'information, établi des relations et exploré des solutions pour résoudre le problème complexe relatif à la santé des enfants et à l'environnement. La même journée, d'autres participants à la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants ont souligné le 10^e anniversaire de la Fondation du Nouveau-Brunswick pour l'adoption au moyen d'une activité de financement à Dieppe.

Le 30 novembre, les élèves de l'école Moncton High School ont démontré leur appui à la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants en organisant une journée en tenue élégante et une activité de financement pour Project Purpose. Le conseil étudiant a exhorté les élèves à soutenir la protection des enfants en Afrique et dans nos communautés. Les élèves ont versé 2 \$ pour participer.

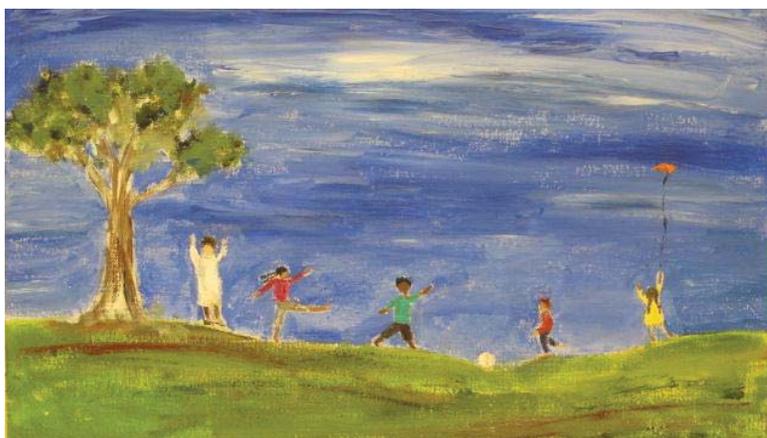
Tout au long de la semaine, les familles étaient invitées à participer à de nombreuses activités gratuites de patinage et de baignade partout au Nouveau-Brunswick. Le public a été invité à créer et à soumettre des cartes postales sur le thème *Par et pour les enfants*. Les participants étaient appelés à faire preuve de créativité et à exposer leurs créations dans les écoles, les centres communautaires et les centres de quartier ou en ligne.



La campagne Par et pour les enfants visait à mobiliser tous les Canadiens en vue de protéger les droits des enfants et d'agir dans leur intérêt supérieur en laissant la parole aux enfants, ainsi qu'en mettant l'accent sur le rôle fondamental des jeunes à titre de futurs ambassadeurs du Canada à travers le monde. [traduction]. – Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Une activité de conférences et de dialogue sur les droits de l'enfant

Le 3 mai 2012, au centre de conférence Forest Hill Conference Centre de l'Université St. Thomas, le défenseur des enfants et de la jeunesse, en collaboration avec le Réseau de recherche sur les politiques sociales du Nouveau-Brunswick (RRPSNB), a organisé une activité de conférences et de dialogue intitulé *La recherche sur les droits de l'enfant et leur bien-être*. L'événement d'une journée a permis de rassembler plus de 70 chercheurs, représentants du gouvernement et d'organisations non gouvernementales et jeunes en vue de discuter des stratégies à adopter pour établir des liens entre la recherche et l'amélioration de



politiques publiques favorables aux enfants et à la jeunesse au Nouveau-Brunswick.

S'appuyant sur le 4^e rapport annuel *État de l'enfance* et le *Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance* du Nouveau-Brunswick comme point de départ de la discussion, la journée avait pour objectif de cerner les occasions de collaboration entre l'ensemble des secteurs pour soutenir les projets de recherche sur les droits des enfants, notamment le renforcement du *Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance* du Nouveau-Brunswick, soutenir l'établissement de l'initiative ERD d'UNICEF au Nouveau-Brunswick et mettre en commun les recherches et les pratiques exemplaires qui favorisent la mise en application stratégique de la *Convention relative aux droits de l'enfant* en vue d'orienter les politiques publiques. Il s'agissait d'une occasion, ainsi, se familiariser avec les priorités et les intérêts de recherche ainsi que les champs d'expertise en matière des droits et du mieux-être des enfants.

Le défenseur s'est montré particulièrement intéressé à poursuivre les discussions sur les questions, notamment celles concernant l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui énonce les droits de l'enfant au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives et à la participation à la vie culturelle et artistique; les articles 8 et 30, qui énoncent les droits de l'enfant de préserver son identité, d'appartenir à une minorité ethnique ou culturelle, de pratiquer sa langue ou de parler sa langue et l'article 19, qui énonce le droit de l'enfant d'être protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques, d'abandon et de négligence, et de mauvais traitements.

Le défenseur a bon espoir que les discussions de la journée permettront de renforcer le *Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance* du Nouveau-Brunswick comme outil d'évaluation, ainsi que d'améliorer les efforts de collaboration visant à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre progressive de la *Convention relative aux droits de l'enfant* d'une manière pertinente, holistique et accessible pour tous les acteurs qui prennent part à la promotion et à la protection des droits des enfants au Nouveau-Brunswick.

Partout au Nouveau-Brunswick, les professionnels et les leaders communautaires de divers horizons travaillent avec diligence, au jour le jour, offrant des services et des programmes qui satisfont les besoins de nos enfants et de notre jeunesse. L'objectif de cet événement est de favoriser la discussion sur la façon d'effectuer la transition entre notre approche actuelle fondée sur les besoins et une approche du mieux-être de l'enfant fondée sur ses droits, en vue d'examiner et de tenir compte des causes sous-jacentes qui sont à l'origine du besoin de mettre en place un mode de prestation des services adaptés. Il faut donner aux enfants le pouvoir de s'exprimer à titre de titulaires de droits dans une société inclusive qui a à cœur leur mieux-être et qui prend au sérieux leurs droits. [traduction] – Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Un premier cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Le 1er Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, organisé par le Défenseur des enfants et de la jeunesse, en collaboration avec le Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et l'Université de Moncton, et appuyé par le province du Nouveau-Brunswick et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déroulé du 8 au 18 août 2012.



Plus d'une centaine de participants provenant du monde entier se sont réunis à l'Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, pour l'événement. Plusieurs conférenciers dont Bernard Richard, Claire Brisset, Philip Jaffé, Catalina Ferrer, Bernard Richard et Najat M'jid ont traité de sujets tels que les droits de l'enfant autochtone en situation minoritaire, Le respect des enfants comme une éthique universelle, les débouchées et carrières en défense des droits de l'enfant et le droit de ce dernier de jouer en toute sécurité. Le cours d'été à Moncton offre une formation thématique sur les droits de l'enfant, tels que garantis par la *Convention relative aux droits de*

l'enfant des Nations-unies.

Succès du programme

Le cours d'été a été une preuve réelle de plateforme efficace pour débattre les droits actuels des enfants de la Francophonie et d'ailleurs. Des participants de plus de 15 pays ont pris part au programme cet été regroupés comme apprenants en volets francophone et anglophone.

D'après les témoignages des participants, ce fut une opportunité de réseautage inoubliable ainsi qu'une occasion de communiquer avec des personnes ayant les mêmes visions. Ils témoignent également que le cours donnait le goût de s'investir davantage pour la cause des enfants et que l'expérience fut positive et enrichissante.

Thématique et accréditation académique

La thématique centrale de l'événement « L'article 31 : Le droit au repos, aux loisirs, au jeu, à des activités récréatives, et de participer librement à la vie artistique et culturelle » a été unanimement appréciée. Le droit au jeu, ce droit oublié, est tout à fait propre à l'enfance et a constitué un thème fédérateur propice à l'échange et à la collaboration entre acteurs institutionnels, chercheurs et représentants de la société civile présents au cours.



L'Université de Moncton a d'ailleurs permis la possibilité d'accréditation académique en offrant le cours TSOC-2163 (Séminaire professionnel sur les droits de l'enfant) dans le cadre du cours d'été. Un financement externe de l'OIF et de la province du Nouveau-Brunswick a permis l'octroi de plusieurs bourses de participation couvrant une partie des frais d'inscription et de déplacement.

Réseautage en francophonie

Le cours a aussi servi d'opportunité de rencontre de ces deux groupes parrains du Cours d'été, le Groupe de Travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone et le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. Le Groupe de Travail s'est réuni le 8 août en amont du cours d'été et a profité de la rencontre ce même jour du Conseil Canadien des défenseurs des enfants et des jeunes pour permettre une demi-journée d'échange entre chercheurs et acteurs institutionnels du Canada et d'ailleurs concernés par les droits de l'enfant.

La rencontre de Moncton a aussi permis au Groupe de Travail de consolider sa démarche, d'élargir son réseau et de discuter d'un projet d'association afin de formaliser la volonté de collaboration résultant du cours et des rencontres associées.

Pérennité du cours



La rétroaction des participants, tant formelle qu'informelle nous permet de constater la réussite de cette initiative et du besoin criant de formation qui existe à travers la Francophonie et par-delà en matière des droits de l'enfant. Grâce à ce premier succès la formation sera reprise en 2013 et les mécanismes sont explorés afin d'assurer la continuité du cours sur une base annuelle. Un Comité d'honneur du cours d'été auquel participent, Claire Brisset, Bernard Richard, Bernard Lord, et Noel Kinsella, a été créé afin d'assurer le financement à long terme de ce projet.

La deuxième édition du cours d'été aura lieu du 12 au 19 juillet 2013, à l'Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada. La formule du cours a été révisée afin de faciliter la participation d'éducateurs et de travailleurs sociaux et compte tenu de la rétroaction offerte par les participants en 2012. Le cours commencera par une pré-conférence de trois jours, suivie d'un cours magistral de cinq jours axé sur les droits de l'enfant, le bien-être et le développement sain des jeunes.

En 2013, le cours d'été portera principalement sur le thème de la violence faite aux enfants et l'article 19 de la *Convention*. L'article 19 de la *Convention des droits de l'enfant* stipule que « Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle[...]».

Comme l'année dernière, plus de 100 participants provenant de pays du monde entier sont attendus, dont des acteurs institutionnels, des professionnels et des personnes de la société civile de la Francophonie. Une diversité culturelle Nord-Sud y sera représentée.

La police et la GRC : formation relative aux droits de l'enfant et à la LSJPA

Le bureau du défenseur a continué tout au long de l'année à promouvoir fortement les approches alternatives à l'incarcération des jeunes, en particulier pour les jeunes ayant des besoins complexes, des

problèmes de santé ou ceux connus des services de protection de l'enfance. Une formation pour les policiers a ainsi été offerte à Moncton, Campbellton, Oromocto et Eel River Bar. De plus, des séminaires en ligne et des sessions de formation juridique continue ont été offerts aux avocats de toute la province. Des séances d'information communautaire sur ce sujet ont également eu lieu à Miramichi et Fredericton. Le défenseur a donné de nombreuses entrevues dans les médias en ce qui concerne les statistiques troublantes révélées par le Cadre des droits et du bien-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le taux toujours élevé d'incarcération des jeunes au CJNB par rapport aux autres provinces de l'Atlantique et aux autres régions du pays. Cette sensibilisation systémique du public s'est reflétée dans l'intervention au niveau individuel comme l'illustre le résumé du cas ci-dessous:

Un jeune de 12 ans, autiste de haut niveau, a été accusé d'agression à l'encontre du personnel du foyer de groupe. Notre bureau a examiné le cas. Le délégué a constaté que le nombre de changements successifs de travailleurs sociaux et le manque d'implication des parents dans le plan de traitement étaient des éléments-clés devaient être abordés. Compte tenu des circonstances et de la vulnérabilité du jeune, la Couronne a décidé de retirer les accusations. Cette décision a confirmé le fait qu'il était inutile et injuste de criminaliser un jeune autiste de 12 ans victime d'abus. Le délégué de notre bureau a insisté sur la nécessité qu'un seul travailleur social soit impliqué dans tout le processus et le ministère a accepté. Aucun autre changement de personnel n'a eu lieu.

La jeune et son parent ont collaboré davantage et ont participé activement au processus. Il fallait ensuite encourager les travailleurs de première ligne à définir un plan qui aiderait concrètement le jeune. Une fois le processus bien en marche, celui-ci et son parent ont fait des progrès. Les comportements du jeune sont devenus plus faciles à gérer et on n'a noté aucun nouvel incident au foyer de groupe. De plus, comme la situation familiale s'améliorait, le jeune a passé plus de temps à la maison. Il est devenu de plus en plus clair que l'investissement de temps et la collaboration entre les organismes ont été efficaces et ont donné de meilleurs résultats que si on avait criminalisé la conduite du jeune.



Journée internationale de la paix

En l'honneur de la Journée internationale de la paix, qui a été célébrée à Fredericton lors d'un rassemblement au Carré des officiers, organisé par l'East and Central African Association for Indigenous Rights (ECAAIR), le défenseur a soumis le commentaire suivant aux médias du Nouveau-Brunswick:

Les enfants et la paix

Par : Christian Whalen, Défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim

La journée internationale de la paix fut établie par les Nations-Unies en 1981 et proclamée il y a trente ans, le 21 septembre 1982. Le Secrétaire-Général Ban Ki-moon a dit que la paix est « un des besoins les plus pressants de l'humanité » et aussi « l'enjeu primordial des Nations Unies. »

Au programme mondial pour l'enfance, Un monde digne des enfants, les nations de la Terre, y compris le

Canada, se sont engagés il y a dix ans à un plan en dix points pour l'enfance. La protection des enfants des horreurs de la guerre fut un élément clé de ce plan. Malheureusement ce besoin ne s'en va pas diminuant.

De la Syrie en Somalie, de l'Afghanistan au Congo, les enfants victimes des conflits armés restent nombreux et nombreux aussi les orphelins et ceux traumatisés par la barbarie des guerres.

Tous les enfants ont besoin de paix : paix dans leur famille et paix dans le monde. Au courant de la dernière année le Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse s'est efforcé de relever le discours des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick. Nous avons tenu à faire valoir la voix de la jeunesse et mieux faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons porté une emphase particulière sur le droit de l'enfant de se livrer au jeu, de se reposer et de participer aux activités récréatives.

Ce droit de jouer, « le droit oublié », est pourtant fondamental aux enfants. Tout comme le travail est essentiel à l'homme, puisque c'est par le biais du travail accompli que nous nous définissons et que nous survivons, le jeu est lui aussi essentiel pour l'enfant. C'est par le jeu que l'enfant apprivoise son univers et la place qu'il y tient; c'est ainsi qu'il construit son identité, son estime-de-soi et le respect de notre dignité humaine égale et commune. Malheureusement, en l'absence de paix, les enfants ne jouent pas.

Bien que cette observation clinique soit vraie des enfants en général, elle est particulièrement vraie des enfants qui ont vécu ou qui vivent les traumatismes de la guerre. Le rôle du jeu, du repos, des loisirs, des activités récréatives et de l'expression créatrice dans le traitement des séquelles de la guerre est lui aussi important et bien connu. En effet, comme pour tous les droits, il existe une interdépendance importante entre le droit au jeu et le droit de l'enfant d'être protégé en situation de conflit armée.

D'autres diront que puisque le sol canadien n'a vu aucun conflit armé depuis 200 ans que ce droit de l'enfant ne nous préoccupe pas et qu'il ne devrait pas intéresser nos Défenseurs des enfants et de la jeunesse. Ce serait, selon moi, une grave erreur de raisonner ainsi. Ce serait d'abord nier le sacrifice de nos parents et de nos proches qui ont combattu, qui sont morts et qui luttent toujours pour la sauvegarde de ces droits partout au monde.

Ce serait aussi de méprendre à quel point ces droits, et notre Terre elle-même, sont inter-reliés. Nous voyons au Nouveau-Brunswick à tous les jours, dans nos écoles, dans nos communautés, des enfants qui ont échappé avec leur famille, et parfois seuls, à des pays ravagés par la guerre, et leur besoins face à cette expérience traumatisante, restent souvent inaperçus et sans traitement. Afin de faire mieux, nous devons apprendre comme le Petit Prince de St-Exupéry, à voir avec les yeux du cœur.

Autres activités d'éducation et de sensibilisation

En plus des activités d'éducation et de sensibilisation mis en évidence ci-dessus le personnel du défenseur était heureux à l'automne 2012 d'accueillir Marta Mauras Perez, membre du Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies qui a débuté ses cinq journées de visite au Canada au Nouveau-Brunswick. Sa visite visait à rencontrer les enfants et à présenter aux Canadiens les observations finales pour le Canada du Comité. Mme Perez a rencontré de hauts responsables gouvernementaux et des chercheurs universitaires à Moncton avant de procéder à une visite d'une demi-journée avec des jeunes du Nouveau-Brunswick de toute la province sur le territoire Mi'kmaq de la Première nation d'Elsipogtog.

Au cours de la période 2012-2013, Christian Whalen, défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, a poursuivi ses efforts visant à mobiliser les membres de la profession juridique canadiens à jouer un rôle plus actif dans la défense des droits des enfants au Canada. En tant que président du comité des droits de l'enfant de la section du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (ABC), il a mis en place le Comité sur le droit des enfants au sein du Conseil des sections nationales de l'ABC. Ce comité a été officiellement créé lors de la réunion annuelle de l'ABC à Vancouver en août 2012. Il réunit Christian Whalen, son président fondateur, et des spécialistes du droit de l'enfant représentant les différents barreaux à travers le Canada.

De nombreuses autres présentations et activités de sensibilisation ont rempli l'agenda relatif à l'éducation et à la sensibilisation du Bureau du défenseur comme des présentations dans les écoles ou dans les organismes de services communautaires. Ces activités comprennent sans s'y limiter des allocutions devant des associations pour la santé mentale, des conférences sur le droit à la confidentialité, des visites aux centres de jeunesse, aux bureaux de paroisse ou aux foyers de groupe. Le Bureau a également rejoint les associations professionnelles, les facultés de droit, les facultés de soins infirmiers, les facultés d'éducation, etc.

Intervention systémique et conseil au gouvernement

La mise au jeu! Par et pour les enfants : Rapport sur l'état de l'enfance 2012



Le 20 novembre 2012, dans le cadre de la deuxième Semaine annuelle de sensibilisation aux droits des enfants au Nouveau-Brunswick, et de la première campagne nationale de sensibilisation aux droits des enfants, le bureau a publié son cinquième rapport annuel sur l'état de l'enfance en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick.

Le rapport, intitulé *La mise au jeu! Par et pour les enfants*, est un complément du rapport de 2011, intitulé *Jouer ça compte*.

Encore une fois, le rapport met l'accent sur l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, qui énonce les droits au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives, aux arts et à la culture. Le rapport souligne également la façon dont les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick contribuent à bâtir des collectivités plus solides et plus sûres au sein desquelles ils peuvent se développer et grandir.

Lancé dans le cadre d'un dîner avec un groupe de jeunes à Fredericton, le rapport comprend la seconde édition du *Cadre des droits et du bien-être de l'enfance* du Nouveau-Brunswick, qui fait état de 258 indicateurs des droits et du mieux-être des enfants. Plus de 160 indicateurs du cadre de 2012 présentent de l'information nouvelle ou à jour, offrant au Nouveau-Brunswick un modèle de travail efficace qui permet des comparaisons directes année après année des indicateurs standardisés et exhaustifs d'application des droits des enfants. À l'avenir, le cadre se voudra un point de départ exhaustif pour les décideurs en vue de prendre des décisions fondées sur des faits probants.

Le rapport contenait également un plan d'action en neuf points visant à améliorer le mieux-être des enfants et de la jeunesse, qui mettent l'accent sur une meilleure application des droits prévus à

l'article 31. Le plan d'action est axé sur l'augmentation des occasions de pratiquer des activités physiques et de vivre sainement pour les enfants et la jeunesse.

« Nous devons continuer à travailler sans relâche pour nos enfants et nos jeunes. Nous devons leur permettre de vivre dans la dignité et l'épanouissement, en respectant leurs droits et en leur enseignant comment respecter les droits des autres. Nous devons aussi les laisser jouer. » Le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, Christian Whalen [traduction]

Audition au sénat sur la cyberintimidation

Le 4 juin 2012, le défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, Christian Whalen, a fait une présentation au Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dans le cadre de l'exploration de solutions pour enrayer le problème de cyberintimidation au Canada. La présentation du défenseur et le témoignage subséquent portaient sur la résolution de la cyberintimidation dans une perspective de respect des droits de l'enfant.

La présentation du défenseur mettait en évidence les besoins de développer le respect et la responsabilité dans les relations avec les enfants et les jeunes, traiter l'enfant avec respect comme un être humain à part entière, favoriser une culture des droits de l'enfant au Canada, résoudre les problèmes relevant de la protection de la vie privée à l'ère des médias sociaux, mieux comprendre les problèmes relatifs aux châtiments corporels et à la culture de violence envers les enfants et appuyer les parents et le développement de la petite enfance. Elle mettait aussi en évidence les problèmes concernant les lois et la bonne gouvernance, notamment la nécessité d'instituer un commissariat à l'enfance pour le Canada et de ratifier du troisième protocole à la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le défenseur a également mis en lumière le rôle des défenseurs des enfants et de la jeunesse en tant que hauts fonctionnaires de l'Assemblée, l'importance des évaluations des répercussions sur les droits de l'enfant et la réglementation des milieux de jeu en ligne des enfants et des médias sociaux.

La présentation du défenseur proposait dix recommandations au comité :

1 – Prendre le temps de réfléchir à notre vision fondamentale du Canada et pour recentrer nos stratégies et nos priorités collectives en tant que nation afin de nous engager d'abord et avant tout à garantir l'intérêt supérieur de chaque enfant dans notre collectivité.

2 – Accorder une attention particulière aux modèles et aux programmes qui veulent établir une culture de tolérance et de respect pour la diversité et la dignité humaine dans les communautés scolaires, comme l'initiative ERD d'UNICEF.

3 – Prendre des mesures appropriées pour mieux protéger la vie privée des enfants, en donnant suite aux recommandations de longue date d'enchâsser les droits à la vie privée dans la Charte canadienne des droits et libertés et en incorporant au droit canadien la Convention relative aux droits de l'enfant.

4 – Abroger l'article 43 du Code criminel et engager le Canada dans une politique ferme de non-violence dans l'éducation des enfants, en conformité avec le consensus émergeant d'une politique de l'État au sein des communautés.

5 – Appuyer les parents des très jeunes enfants afin de maximiser les possibilités d'un développement du meilleur état de santé pour chaque enfant.

6 – Établir un commissariat à l'enfance pour le Canada et donner au commissaire le mandat général de promotion et de mise en œuvre au Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'un mandat précis en rapport avec certains aspects des droits de l'enfant qui sont les plus susceptibles de faire l'objet d'une surveillance fédérale, comme la cyberintimidation.

7 – Ratifier le troisième protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant permettant aux enfants canadiens de déposer des communications auprès du Comité des droits de l'enfant.

8 – Examiner quels processus fédéraux, provinciaux et territoriaux, telle la collaboration entre le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne et le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, pourraient le mieux explorer le rôle provincial et territorial susceptible d'être joué par les défenseurs des enfants et des jeunes dans la promotion et la mise en application sur une plus grande échelle des droits de l'enfant et dans la défense, en particulier en ce qui concerne les questions générales des droits de l'enfant telles la vie privée de l'enfant en ligne, l'intimidation et la cyberintimidation.

9 – S'engager à adopter un processus rigoureux d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant pour toute décision au niveau fédéral relativement à une loi, à un règlement d'application ou à une politique susceptible d'avoir des répercussions importantes sur les enfants et en particulier de soumettre toute proposition législative émanant de l'examen de la cyberintimidation par le Comité à un processus d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant, un processus qui laisserait place à un engagement significatif des jeunes à cette évaluation.

10 – Réglementer les jeux en ligne des enfants afin d'éviter un marketing comportemental inapproprié, l'exploration des données ou d'autres formes d'exploitation commerciale des enfants en ligne.

En décembre 2012, le comité a publié son rapport contenant des recommandations au gouvernement sur la façon d'aborder des questions comme la cyberintimidation et de créer un environnement plus sain et heureux pour les enfants et la jeunesse du Canada. Le comité a approuvé en grande partie la présentation du défenseur des enfants et de la jeunesse en recommandant des approches de prévention et de sensibilisation comme outils stratégiques pour réduire les conséquences de la cyberintimidation.

Notre bureau ne défend pas les droits des enfants et des jeunes qu'auprès du gouvernement. Nous constatons régulièrement qu'il est nécessaire d'éduquer et de responsabiliser les parents et les dispensateurs de soins, qui doivent eux-mêmes veiller à obtenir les meilleurs résultats pour les enfants. Et, à l'occasion, ils ont besoin de conseils pour y arriver. Nous avons reçu une demande d'intervention pour une jeune fille qui était sur le point de changer d'école pour une quatrième fois en quelques années à peine. La parent comprenait mal pourquoi sa fille avait de la difficulté à fréquenter l'école à temps plein. Il voulait que sa fille soit en classe pendant des journées complètes à sa nouvelle école. Notre bureau est intervenu auprès de la nouvelle école pour qu'elle facilite la transition de la jeune fille et lui offre une aide additionnelle pour maximiser ses chances de réussite. La jeune fille s'est rapidement fait de nouveaux amis et n'avait plus de problèmes de comportement. Notre bureau a également profité de l'occasion pour faire comprendre au parent qu'il devait offrir de la stabilité à son enfant. Un des droits de la jeune fille était de pouvoir développer un sentiment d'appartenance à son école et créer des liens durables avec ses camarades.

Un garçon de 7 ans a été suspendu de l'école à la suite d'altercations avec un autre élève. Ses parents estimaient qu'on le suspendait souvent pour des incidents mineurs, qui ne justifiaient pas une suspension. Le garçon voulait retourner à l'école. Il se sentait étiqueté et était en colère. Un délégué a participé activement à diverses conversations et réunions entre les parents, l'école et le district scolaire. La communication s'est améliorée entre les parents et l'école. Le garçon a été aiguillé vers l'équipe de la prestation des services intégrés et, après avoir consulté son médecin, on l'a renvoyé à l'école où on lui a fourni le soutien approprié. Aucun autre incident n'a été signalé.

Audiences des jeunes pris en charge

Cette année, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a été invité à prendre part aux premières Audiences des Jeunes pris en charge par le Ministère du Développement Social et le Réseau des Jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick. Le défenseur et la directrice clinique ont non seulement été témoin du courage, de la résilience et de la détermination de ces jeunes mais aucune autre activité au cours de l'année n'a permis de constater l'importance de laisser la parole aux jeunes. De par leur récit, ils ont convaincu une salle remplie de hauts fonctionnaires, de ministres, de députés, ainsi que le Premier ministre du besoin de faire mieux auprès des jeunes pris en charge. Nous avons hâte de lire et de supporter les recommandations qu'ils apporteront au Ministre du Développement Social au cours de l'année 2013. Le Défenseur a fait des efforts pour amplifier la voix des jeunes pris en charge tout au long de l'année en faisant écho aux témoignages de jeunes et d'anciens pris en charge dans ses commentaires aux médias. Par le fait même, le Défenseur a aussi invité les jeunes à témoigner lors du lancement du rapport sur l'état de l'enfance et lors du cours d'été international sur les droits de l'enfant. Le Défenseur tient à saluer le travail du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick et de son partenaire l'Alliance Pro-jeunesse pour leur travail exemplaire à faire entendre la voix des jeunes au Nouveau-Brunswick. Notre bureau continue d'être inspiré par le travail du Bureau du défenseur de l'Ontario dans ce domaine et poursuit ses efforts soutenus pour améliorer les possibilités pour tous les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick d'avoir leur mot à dire dans les questions qui les concernent et qui concernent les communautés dans lesquelles ils vivent.

Processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick

Au début du mois d'avril 2012, le bureau du défenseur et des représentants du Bureau du Conseil exécutif (BCE) ont amorcé des discussions en vue de la possible adoption de méthodes d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick dans le cadre des processus d'élaboration des lois et des politiques. À la suite des discussions préliminaires, une réunion a été organisée le 25 avril 2012 à laquelle ont participé des représentants des ministères clés concernés par les questions de l'enfance, en vue d'établir la marche à suivre pour mener à bien ce projet.

La réunion a permis de jeter les bases d'un processus de dialogue de dix mois entre le bureau du défenseur et les représentants clés du gouvernement, fondé sur le principe voulant que l'établissement d'un outil et d'un processus d'évaluation est un objectif que poursuivra le gouvernement à titre de première province canadienne à mettre officiellement les « enfants au premier plan » de son processus d'élaboration de politiques et de programmes.

Le groupe de travail sur l'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, coprésidé par le BCE et le bureau du défenseur, a été formé et compte des membres des ministères du Développement social, de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de la Santé, de la Sécurité publique, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine, et de la Justice et du Procureur général.



Le mandat du groupe de travail consiste à développer une approche personnalisée pour la mise en œuvre de l'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, développer un programme de formation pour les sous-ministres et les employés qui participent à l'élaboration des politiques et des lois et développer un cadre de responsabilisation qui comporte des mécanismes de mesure et de contrôle des effets de la mise en œuvre du processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant.

En février 2013, après discussions et maints efforts de collaboration entre le bureau du défenseur, les ministères et UNICEF Canada (qui a fourni un soutien à l'élaboration du modèle d'évaluation propre au Nouveau-Brunswick, inspiré des modèles existants dans le monde), un atelier de formation a été organisé pour préparer tous les membres du gouvernement à mettre en œuvre le processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant. Les sous-ministres, les directeurs de ministère et les analystes et conseillers principaux en matière de politiques ont suivi la formation d'une semaine, qui comportait des séances d'introduction à la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, aux politiques favorables aux enfants, aux approches à adopter lors de la prise de décisions, aux mécanismes de consultation et d'engagement pertinents pour les jeunes. Des séances d'études de cas sur l'application de l'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick ont également eu lieu.

À la suite de l'atelier d'une semaine, le BCE a officiellement mis en œuvre le processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au sein du gouvernement, faisant du Nouveau-Brunswick la première province canadienne à soumettre ses décisions de la plus haute importance à un processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant. Selon le bureau du défenseur, la mise en œuvre de ce processus d'évaluation est l'une des principales actions du gouvernement qui démontrent son leadership en vue de s'assurer que le Nouveau-Brunswick, dans son ensemble, soutient la croissance et le développement heureux et sains des enfants et des jeunes.

La journée de consultation sur l'autisme

Comme en témoigne le résumé de cas précédant, les parents qui ont des jeunes et des adolescents avec un diagnostic de troubles du spectre autistique vivent des difficultés et demandent des services en milieu familial pour garder leur enfant ou leur jeune avec eux. Conscients du manque de services

Les parents d'une enfant de 4 ans autiste savaient que leur fille aurait de la difficulté à s'adapter à un grand groupe en garderie. Ils ont donc décidé de l'intégrer graduellement à un groupe en la transférant d'une petite garderie privée en milieu familial à une plus grande garderie. Il n'a fallu que peu de temps avant que la fillette exprime son grand malaise. Incapable de communiquer verbalement, la fillette exprimait sa détresse en donnant des coups de pied, en mordant et en lançant des objets. Ses parents et le personnel de la garderie savaient que si quelqu'un pouvait s'occuper d'elle sur une base individuelle, tout en la maintenant au sein du groupe, ces comportements seraient moins fréquents. Les parents de la fillette ont fait une demande d'aide financière supplémentaire pour obtenir d'autres services, en plus de la thérapie individuelle offerte aux enfants autistes et des services de garderie intégrés déjà financés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Leur demande a été rejetée. Notre bureau a réuni de l'information et demandé des clarifications sur les différents programmes, leurs critères de financement et le motif du rejet de la demande. On a organisé une réunion avec des représentants gouvernementaux, les parents et le personnel de la garderie. Notre bureau a demandé une aide supplémentaire exceptionnelle pour l'enfant. Notre bureau a été heureux de voir cette question résolue, mais nous avons été étonnés d'apprendre que quinze autres enfants d'âge préscolaire et huit enfants d'âge scolaire attendaient des services de soutien accrus, que les demandes devaient être présentées au plus tard en juin et que le budget était généralement épuisé à l'automne. Des agents du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance nous ont dit que tous les services de soutien aux parents qui travaillent et aux garderies faisaient l'objet d'un examen et que des changements seraient bientôt apportés aux programmes d'éducation et aux programmes pour la petite enfance.

gouvernementaux adaptés à ce groupe de jeunes, notre bureau a initié une journée de discussion avec les représentants des agences gouvernementales et quelques experts pour discuter de la question et identifier des pistes de solutions. Le 26 février 2013, 15 personnes étaient présentes pour cette rencontre. La réunion a été l'occasion pour les ministères de s'informer et d'être sensibilisé à la nécessité d'améliorer les services, au besoin d'établir un plan de réduction des temps d'attente pour rendre les services aux enfants autistes en milieu scolaire plus accessibles. Le Bureau de l'intervenant s'est engagé à faire un suivi et à réunir à nouveau la table ronde en 2014. Le Bureau a lancé un appel public en vue de la création d'un plan à l'échelle provinciale pour adresser les défis associés à l'autisme:

Les familles qui communiquent avec le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse sont frustrées, inquiètes, fatiguées et accablées. Elles craignent de devoir léguer au gouvernement la responsabilité de prendre soin de leurs enfants. Tous s'entendent pour dire que les parents ont besoin d'aide pour pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Ces familles doivent relever des défis de taille. Elles sont confuses et ont de la difficulté à s'y retrouver dans le système et à déterminer les services qui sont offerts à l'extérieur du système scolaire. Nous devons élaborer une carte qui guidera les familles vers les services dont elles ont besoin. Il va aussi sans dire que nous devons offrir davantage de services. Nous devons régler le problème du manque d'accès constant aux services de diagnostic et de traitement. Nous devons venir en aide aux nombreux enfants et adolescents autistes qui ne fréquentent pas l'école et qui ne peuvent donc pas avoir accès aux services et aux mécanismes de soutien. Nous devons permettre aux familles d'avoir accès à l'aide et à la formation nécessaire. Nous devons bâtir sur les histoires à succès dont nous sommes témoins dans les centres communautaires pour les autistes. Nous devons offrir des services de soutien en cas de crise. Nous devons reconnaître que l'autisme ne prend pas fin dès qu'on atteint l'âge adulte. Nous devons mettre en place des mécanismes de soutien pour toute une vie.

Les familles et les fournisseurs de services demandent l'élaboration d'un plan à l'échelle provinciale qui permettrait de relever les défis associés à l'autisme, d'assurer la continuité des services et des programmes, ainsi que d'établir une marche à suivre pour faciliter l'accès au soutien clinique. De nombreuses initiatives sont présentement en cours, mais il est évident qu'un plus grand nombre de ministères gouvernementaux doivent emboîter le pas et qu'il faut désigner un organisme de coordination pour jouer un rôle de chef de file. Il existe déjà une quantité considérable d'expertise et de connaissances spécialisées au Nouveau-Brunswick. Il faut maintenant les exploiter et les organiser au sein d'un système structuré.

Autres initiatives relevant de l'intervention systémique et du conseil au gouvernement

En plus des initiatives précédemment mentionnées, le bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a participé en 2012-2013 au processus de consultation relatif au renouvellement de la politique culturelle en soulignant l'importance de l'article 31 des droits des enfants au repos, aux loisirs, à se livrer au jeu et aux activités récréatives et à participer à la vie culturelle et artistique dans leurs communautés. Nous avons répondu aux demandes de conseil du ministère de la Santé en ce qui concerne les dangers liés à l'utilisation des lits de bronzage et les règlements proposés dans ce domaine. Nous avons intervenu auprès du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées dans le cadre du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées. Nous avons exhorté le gouvernement à maintenir son engagement envers le logement de jeunes en transition durable dans toute la province afin de prévenir la fermeture de la maison de jeunes Miramichi Youth House. Enfin, nous avons également collaboré avec les autres Défenseurs canadiens des enfants et de la jeunesse dans la présentation d'un rapport alternatif au Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies en mettant l'accent sur le déséquilibre flagrant en termes d'égalité des droits mis en œuvre pour les enfants des Premières nations du Canada.

Conclusion

Dans la lancée du rapport annuel 2011-2012, intitulé *Relever la barre sur les droits des enfants*, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, lors de la période 2012-13, a de nouveau progressé de manière importante pour favoriser l'évolution de l'approche de notre gouvernement et de notre province à l'égard des enfants et de la protection de leurs droits en tant qu'êtres humains égaux en dignité et valant autant que tous les membres adultes de notre communauté. Cette transformation est importante et fait partie d'un discours international pour la mise en œuvre des droits des enfants partout dans le monde. Le leadership du Nouveau-Brunswick en la matière a largement dépassé notre petit bureau législatif. Il se reflète également dans les efforts déployés par le Bureau du Conseil exécutif et l'élaboration de politiques publiques par le gouvernement - il est de plus en plus présent dans nos écoles et dans les objectifs de notre système éducatif; il est le plus tangible lorsque les enfants et les jeunes sont au premier plan dans la défense de leurs droits et de ceux de leurs pairs. Les enfants et les spécialistes des droits de l'enfant du monde entier et dans d'autres provinces du Canada suivent notre exemple. Nous sommes, de ce fait, encouragés à poursuivre sur la même voie. Nous continuerons à tendre la main aux Néo-Brunswickois de tous les horizons et de tous les âges en agissant dans l'intérêt supérieur des enfants en tant que membres de la société égaux en dignité et en droits.